

Evaluation finale

Programme LEADER +
GAL du Pays de la Déodatie

Document n° 2

Synthèse des consultations

Jean Luc MORINEAUX

Mai 2007

Synthèse des tables-rondes du 16 et 17 avril 2007 sur les thèmes

- ***Environnement et paysage***
- ***Urbanisme et patrimoine***
- ***Développement économique***
- ***Développement culturel***



Environnement et paysage, un patrimoine à préserver, valoriser ?

Table-ronde n°1 du lundi 16 avril 2007

L'intervention dans le domaine de l'environnement et des paysages répondait à plusieurs objectifs :
environnementaux (lutte contre les dégradations, maintien d'une biodiversité)
identitaire, au regard de l'impact sur l'espace et l'environnement des habitants
économique par les effets potentiels sur le développement d'activités (forêt, tourisme, ...)

Par les actions mises en œuvre, ces objectifs sont-ils atteints ou en voie de l'être ?
Comment les habitants, les acteurs locaux perçoivent ses interventions ?
Quelles sont les actions à poursuivre ?

Les points du débat

L'action sur les paysages, une démarche progressive...

L'intervention sur les paysages s'est opérée progressivement, avec la prise en compte de la fermeture des paysages.

L'effet « tempête » a aussi participé à la redécouverte des paysages...

Par la suite les communes en sont venues à s'interroger sur les questions d'urbanisme et d'usage des sols...

A la fois ressource, la forêt est aussi contrainte, où l'on a traité les boisements gênants, sans pour autant savoir ou définir « ce que l'on veut de notre forêt ».

La charte forestière apporterait une réponse pour :

- poser les voies d'une valorisation locale,
- définir les fonctions de la forêt.

Elle peut être aussi un élément de médiation, compte tenu des différents acteurs en présence : ONF, communes, habitants, de leur rapport à la forêt en tant que gestionnaires, propriétaires, usagers, ... Sur ce point, il faut susciter des changements de comportements, faire connaître les fonctions nouvelles mises en avant par l'ONF, ...

Cette charte doit donc être co-construite avec les habitants, les propriétaires privés, en faisant suite aux Chartes Paysagères sur lesquelles les communes et/ou Communautés de Communes, le Pays se sont plus focalisés.

Ces démarches nécessitent aussi une animation, à mettre en place, à organiser.

L'exemple du réseau Paysage au sein du Parc est à promouvoir et en ce sens voir un réseau Pays, mobilisant les animateurs Paysage des Communautés de Communes (à ce jour 10 techniciens/animateurs).



La Valeur Ajoutée de LEADER

Certaines opérations se seraient faites mais avec une moindre qualité.
LEADER a ainsi introduit des exigences "qualité".

En même temps, LEADER a un impact positif sur la perception de l'Europe par les habitants : L'Europe reconnaît notre commune, notre pays, ...

Mais des démarches faisant le lien économie et paysage sont à promouvoir et/ou à réactiver :

En matière agricole, une action pour l'aménagement des fermes a été envisagée mais non concrétisée.

Par une entrée « paysage », c'est aussi la valorisation d'unités économiques, permettant par la même de travailler sur le développement de la filière agricole et la diversification d'activités.

Autour de la filière bois :

Il n'y a pas par exemple d'entreprises/d'entrepreneur au niveau local pour la fabrication (et la pose ?) de bardeaux.

Il faudrait également regarder les nouveaux marchés liés à la construction bois (cf CRITT Bois à Epinal).

Sur l'approche tourisme/environnement, des développements sont possibles mais en se positionnant sur des « petites niches ».

Changer de pratiques...

Au regard des initiatives intéressantes qui ont été conduites, des acquis mais aussi des limites des démarches engagées, une rupture est peut être à introduire :

- pour sortir de la logique de guichet (qui reste malgré les discours),
- pour s'inscrire dans l'innovation, malgré les contraintes qui s'y attachent.

Il conviendrait de :

- mieux exploiter les ressources du territoire, qui ne sont pas ou peu connues,
- valoriser les compétences, savoir et savoir-faire qui disparaissent avec les personnes. Les modalités de transmission de ces savoir-faire restent à définir et organiser...,
- valoriser les initiatives locales et montrer « ce qui marche » : entreprises, opérations de valorisation des villages (vergers, aménagement urbain, ...).

Conforter, développer les projets qui ont été initiés et les réalisations en cours

le sentier de Pays : il faut le faire vivre, l'animer...



Les priorités

Le projet de développement du Pays doit être pensé en terme d'axes et/ou de méthodes d'interventions.

En terme de méthodes,

il faut privilégier :

- les approches intersectorielles, en pensant les liens, les interactions entre interventions
- les projets innovants (dimension transversale),
- la dimension du développement durable, intégrant les principes de prévention et de précaution pour préserver et développer, intégrer de manière prospective, les évolutions climatiques et leur incidence,
Une articulation doit être trouvée avec le Parc, en s'inscrivant comme vitrine par rapport au Parc qui doit être territoire d'excellence.

En terme d'outils

- La charte forestière,
- Le SCOT.

En terme de domaines d'intervention

- l'agriculture est un élément clef pour la gestion des paysages.
Il faut donc intégrer en conséquence les problématiques de préservation des terres agricoles en fonds de vallée (à relier avec les problématiques foncières et la mise en place du SCOT).
- les rivières et cours d'eau (quelle valorisation au-delà de travaux d'entretien et d'aménagement),
- l'énergie et petit éolien,
- Le tourisme est un domaine à traiter mais où il convient de s'interroger sur la place du tourisme dans le territoire et la volonté locale pour un développement touristique.



Urbanisme et Patrimoine

Table-ronde n°3 du Mardi 17 avril 2007

Les différentes actions visaient à la fois à (re)donner une image positive du territoire, mobiliser et sensibiliser les habitants pour la valorisation de leur environnement en tant que patrimoine et cadre de vie, et par la même renforcer l'attractivité du territoire, et s'inscrire dans une politique d'accueil.

En même temps c'est assurer la reconnaissance et la revitalisation d'une culture locale à travers son patrimoine, son histoire par son architecture, ses activités et ses savoir-faire, ...pouvant être facteur de développement local...

En soutenant certains projets de rénovation, de valorisation du patrimoine industriel, bâti, le programme LEADER aura-t-il permis de s'inscrire dans cette stratégie de valorisation ?

Aura-t-il généré des nouvelles approches, une mobilisation des acteurs publics et privés ?

Mesure-t-on des effets en terme de modification des pratiques des habitants, des professionnels ?

La faible participation à cette réunion (2 participants) n'a pas permis de traiter les questions souhaitées.

Toutefois, de l'échange ressortent quelques pistes de réflexions...au delà de la question du patrimoine.

La politique des communautés de communes en matière de patrimoine :

- une démarche antérieure à LEADER,
- un programme à moyen et long terme,
- un effet mobilisateur de l'ensemble des communes de ces EPCI,
- des actions qui contribuent à l'image et la construction de l'identité du territoire (auprès des populations locales et extérieures),

- une dimension « qualité » à intégrer (appui d'architecte conseil),
- une option « sociale » à promouvoir – clause sociale dans les marchés publics.

Les enjeux actuels et futurs

La résidentialisation du territoire : comment à la fois répondre à des objectifs de (re) peuplement et de maintien/augmentation de population tout en assurant une maîtrise de l'urbanisation et des enjeux fonciers ?

Des outils nouveaux ne sont-ils pas à inventer (Office foncier intercommunal par exemple, expérimentation dans la création de nouveaux logements collectifs, ...), parallèlement à la mise en œuvre des procédures de planification urbaine (PLU, SCOT) ?

Quelles stratégies d'aménagement et de développement mettre en place au regard des différentes catégories de population (nouveaux habitants, résidents secondaires, ...), compte tenu de l'évolution des modes de vies ?



La coopération au sein du Pays :

Comment s'assurer que les différents niveaux territoriaux trouvent une place satisfaisante et puissent s'engager dans une politique de Pays ?

Le Pays peut se construire autour de priorités, domaines d'interventions ciblés, et concrétiser son action sur des opérations d'intérêt supra-communautaire.

Un travail doit donc être conduit pour hiérarchiser les actions selon :

- l'incontournable, le « possible » et le « souhaitable »,
- leur concrétisation à court, moyen et long terme,
- leur positionnement territorial autour d'enjeux communs (intérêt de pays ou communal).



Développement économique

Table-ronde n°2 du lundi 16 avril 2007

En valorisant les produits, l'artisanat et les savoir-faire locaux, les actions engagées s'inscrivent dans une démarche de développement économique par la création d'activités et d'emplois nouveaux, concourent à l'instauration d'une dynamique locale.

Elles participent à la reconnaissance du Pays et au renforcement de son attractivité.

Pour autant peu d'actions ont été engagées dans ce domaine.

Quels sont alors les motifs de cette faible mobilisation ?

Certains secteurs sont-ils à explorer plus que d'autres ? Notamment ceux attachés au terroir/territoire, ou sur un autre registre à des démarches d'innovation ?

NOTA : seules 2 personnes invitées ont participé à cette réunion...

Cette faible participation explique peut être une reconnaissance limitée de la dimension économique au titre de LEADER+.

Ces participants –créateurs d'entreprise soutenus dans le cadre de LEADER+ - ont néanmoins exprimé leur point de vue sur leur parcours et la prise en compte des démarches de création d'entreprises sur le territoire.

En cela, leur contribution apporte quelques enseignements utiles à la formulation de démarches de soutien aux initiatives locales...

Les aides aux créateurs

Les aides financières permettent un démarrage d'activité en ouvrant un « droit à l'erreur », à l'expérimentation. Dans le cas contraire, il y a une obligation de réussite immédiate...

Toutefois, le créateur (d'autant plus s'il est extérieur au territoire) se perd dans un maquis des aides, des dispositifs et des interlocuteurs, où il y aurait « beaucoup de monde plus ou moins performants ».

Ainsi, le sentiment qui prévaut est celui d'un système désordonné où sont perçues des situations de concurrence et/ou d'individualisme des structures plutôt que des complémentarités.

Dans ce cadre, LEADER est méconnu et il n'y a pas d'information sur ce programme communiqué aux porteurs de projet.

Quelle stratégie pour un développement économique local ?

L'enjeu du développement économique du territoire serait tout autant de faire venir des entrepreneurs, créateurs, que des entreprises...

Sa concrétisation peut passer par 2 types d'interventions :

Instaurer et privilégier des dynamiques collectives favorables

- à l'insertion des créateurs dans le territoire (parrainage, inscription dans des rencontres...),
- à l'instauration d'une dynamique d'innovation.

Accompagner les entreprises à 2 stades : de la création (aide au démarrage) au développement.



Quels enseignements ?

En rapport avec les débats tenus dans les autres tables-rondes, on peut poser l'intérêt de

- définir une stratégie d'accueil d'entrepreneurs, prenant appui sur une démarche de valorisation des ressources locales,
- améliorer en conséquence les dispositifs existants et optimiser le fonctionnement des différents organismes locaux concernés.

En s'inscrivant dans les problématiques de développement du Pays et dans le cadre de procédure comme LEADER, on doit donc sans doute repenser ces démarches autour des notions :

- d'activités (et de combinaison d'activités), et non pas seulement d'entreprises,
- d'innovation, comme principe d'exploitation des ressources du territoire.

Des formes nouvelles d'animation, de coopération sont peut être alors à rechercher, à promouvoir, à l'exemple d'une plate-forme de travail et d'échange sur Intranet citée lors de la réunion.

Le soutien à toutes démarches collectives serait alors à privilégier, notamment sur les fonctions « périphériques » de l'entreprise : Recherche-développement, Gestion Prévisionnelle des emplois, communication, commercialisation...



Culture - Une animation du territoire, vecteur de développement ?

Table ronde du Mardi 17 avril

Le soutien aux initiatives culturelles, en particulier spectacles et manifestations culturelles - constitue un volet important du programme LEADER. Pour autant, ce soutien ne constituait pas a priori une orientation prioritaire.

On peut alors s'interroger sur la valeur ajoutée de LEADER ? Les aides ont-elles eu un effet levier, permis l'émergence et la consolidation d'initiatives ? Comment la pérennisation de ces initiatives est envisagée ? De même, s'inscrivant dans une stratégie de développement local, ces initiatives sont elles suffisamment exploitées, en lien avec d'autres interventions comme l'environnement, le patrimoine bâti, ...

La bonne participation à cette table-ronde, tant par le nombre de participants que par les échanges et les contributions apportés est à relever. Néanmoins, leur diversité nous amène à présenter les éléments clefs et les conclusions sur lesquels il y avait accord majoritaire.

Une politique culturelle pourrait se définir autour de trois axes :

- favoriser l'accès à la culture,
- soutenir les initiatives culturelles,
- professionnaliser les acteurs culturels, en particulier les associations.

Les modalités de mise en oeuvre

Une aide dégressive plus qu'un soutien unique

D'autres critères seraient à définir que ceux habituellement utilisés.

Un soutien unique n'est pas satisfaisant dans la mesure où toute initiative se consolide dans la durée. Une aide dégressive serait en cela plus pertinente, d'autant plus que de nombreux projets s'inscrivent dans les pratiques amateurs ou sont à l'initiative d'un bénévolat important..

Prendre en compte la dimension éducative et de formation au sein du projet culturel.

Un soutien public aurait un intérêt dans l'objectif de développement culturel, en favorisant l'accès des publics, des habitants à la culture, par le développement d'une offre en proximité. Il doit également s'inscrire dans un objectif de professionnalisation des pratiques amateurs. La dimension « formation » au sein du projet constitue un critère à examiner.

Une dimension à appréhender : l'impact économique, social du projet sur le territoire

Toute opération doit être regardée au regard de son impact direct et indirect sur le territoire. Si l'impact médiatique (reconnaissance et promotion du territoire) constitue un 1^{er} niveau, on doit examiner les produits et bénéfices de l'opération culturelle soutenue :

- mise en place de nouvelles activités notamment de formations (professionnelles et amateurs)
- structuration d'équipements et de structures d'action culturelle
- valorisation du territoire et de son patrimoine
- mobilisation d'acteurs



Un incontournable : la coordination des acteurs et la mise en cohérence des initiatives

Cette approche peut être illustrée par l'idée d'une plate-forme culturelle - Agence de développement culturel du Pays.

Centre de ressources, cette instance aurait pour objectif de :

- créer le lien entre acteurs et opérateurs culturels,
- développer une information entre acteurs culturels et vers le territoire,
- coordonner les différents projets et initiatives,
- mutualiser les moyens matériels, humains et mieux mobiliser les compétences.

C'est une instance de négociation et de concertation, à partir d'une mutualisation des projets, des besoins (cf. relation avec les organismes bancaires, les financeurs publics et privés, ...).

Elle peut apporter des services partagés: centrale d'achat, prestation de services (secrétariat, édition, ...), outils partagés...

Elle permet d'engager une professionnalisation des acteurs par :

- la mise en place de formation commune
- l'instauration d'un réseau de conseil et d'entraide

Elle permet également une mobilisation en conséquence des outils et moyens existants (fond formation, ...).

Elle limite en cela les effets de concurrence.

Mettre en synergie les interventions sur le territoire

Des interventions conduites à différentes échelles sur le Pays pourraient être mieux articulées et participer à la définition d'une action (politique) culturelle de Pays.

Le Plan d'Education Territoriale (programme d'intervention sur le temps scolaire) est un exemple des outils pouvant être mieux utilisé dans le cadre d'une politique concertée et partenariale de Pays.

Cette recherche de coordination, sur le même principe que l'Agence Culturelle, limite les effets concurrentiels et contribue à consolider les initiatives existantes.

Synthèse de l'enquête auprès des bénéficiaires du programme LEADER+



I. Le montage de l'opération au titre de LEADER+

L'appui technique

L'aide apportée par la cellule technique LEADER est jugée utile et nécessaire pour l'analyse du projet et son éligibilité, le montage du dossier.

Cette aide est jugée d'autant plus importante qu'une part des bénéficiaires considère le montage du dossier complexe, principalement les petites associations non dotées en services techniques.

En revanche, peu de bénéficiaires font état d'autres appuis, excepté dans le cas d'opérations d'urbanisme (CAUE, DDE) ou environnementaux (CPIE).

Un opérateur privé souligne, comme il a pu être également évoqué lors des tables-rondes « que les volets d'aides aux entreprises semblent peu ou mal connues des organismes consulaires ».

Des projets qui étaient envisagés avant le programme LEADER

Les trois quarts des projets étaient envisagés avant le programme.

Pour plus de la moitié, ils s'inscrivaient dans un projet global de la structure, notamment pour les communautés de communes – par exemple par leur inscription dans les Plans Paysage et/ou les projets de territoire -

et près des 2/3 se seraient réalisés sans l'aide de LEADER

	Nbre de réponse		
	Total	Oui	%
Vous aviez déjà envisagé ce projet avant LEADER	29	21	72%
Ce projet fait-elle suite à d'autres opérations antérieures	27	10	37%
La réalisation de ce projet est ponctuelle ou s'inscrit dans un projet plus global	26	12	46%
Ce projet se serait-il concrétisé sans LEADER	29	19	66%

Aussi, l'aide, peut être non déterminante pour l'engagement du projet, a permis de le réaliser dans de meilleures conditions, en bénéficiant d'un budget plus conséquent et/ou en le réalisant dans des délais plus courts.

Sans l'aide financière, le projet aurait été selon les cas moins important, ou des recherches de financements complémentaires auraient été effectuées, cette dernière option étant principalement avancée par les collectivités locales.

A noter que majoritairement, peu de projet aurait été abandonné.

L'aide de Leader+ vous a permis

	Nbre de réponse		
	Total	Oui	%
d'avoir un projet plus ambitieux	27	18	67%
de réaliser votre projet dans de meilleures conditions	23	20	87%
de développer un projet de plus grande qualité	27	18	67%
de pérenniser l'action de votre structure	26	19	73%



**Sans LEADER,
comment auriez-vous procédé :**

	Nbre de réponse		
	Total	Oui	%
Projet plus réduit	26	17	65%
Réalisation sur fond propre	27	18	67%
Recherche d'autres financements	26	18	69%
Abandon du projet	25	3	12%
Bénévolat (mobilisé ou renforcé)	25	10	40%

II. Effets et impacts de l'opération

L'apport de votre(vos) projet(s)
se situe à l'échelle de

	Nbre de réponse	
	Total	%
la commune	14	27%
la Communauté de Communes	17	33%
le Pays	14	27%
Autres	6	12%

La perception de la couverture territoriale du projet varie selon les projets et porteurs du projet.

Majoritairement les communes situent cet apport au niveau communal à la différence des communautés de communes qui situent cet impact à l'échelle de leur territoire voire du Pays. Il en est de même pour une partie des associations.

L'impact territorial, faisant référence aux objectifs du programme, est nettement souligné par les bénéficiaires, la valorisation du patrimoine local et des ressources du Pays étant un des effets les plus marquants.

L'impact économique et social serait néanmoins moins marqué.

Pour le territoire, le projet contribue	Nbre de réponse		
	Total	Oui	%
à la construction de l'identité du territoire, au développement de sa notoriété	25	23	92%
à l'animation du territoire	28	27	96%
au développement économique, social, ...	26	22	85%
à valoriser des ressources locales	26	24	92%
à valoriser un patrimoine local	26	25	96%



Pour votre structure	Nbre de réponse		
	Total	Oui	%
Il contribue à la notoriété de votre structure	26	24	92%
Il a permis de développer l'activité de votre structure	26	23	88%
Il a permis de consolider, créer des emplois	24	5	21%

Pour les bénéficiaires, le soutien à leur projet a permis de renforcer leur image et développer leur activité et/ou les actions conduites.

Néanmoins l'impact sur l'emploi sera mineur. Il s'agirait plus d'un effet de consolidation que de réel développement.

L'inscription dans la démarche LEADER aurait également un impact positif sur les coopérations entre acteurs.

Si LEADER n'a pas sensiblement modifié les méthodes de travail des opérateurs, ceci étant à relier à la question de l'antériorité des projets, LEADER aurait favorisé les rapprochements entre opérateurs et le développement de partenariat.

Cette démarche est plus spécifique aux associations, l'inscription dans LEADER en tant que dispositif public les amenant à se rapprocher des collectivités locales.

En revanche cette ouverture serait moins prononcée pour les collectivités locales.

En étant impliqué ou soutenu

par le programme LEADER+	Nbre de réponse		
	Total	Oui	%
Avez-vous modifié vos façons de faire, vos méthodes de travail ?	28	8	29%
Avez vous développé des nouveaux partenariats			
avec des collectivités locales,	25	15	60%
avec des partenaires privés	24	14	58%

Egalement, le transfert vers d'autres expériences ou projets apparaît limité à quelques opérations.

Si l'on peut retrouver dans certains cas un lien entre opérations, par exemple entre un plan paysage et la réalisation d'aménagements, la valorisation de vergers jusqu'à la création d'un atelier de jus de fruits, la contribution au développement de nouveaux projets est peu soulignée.

Néanmoins, l'effet du programme dans l'engagement de démarche d'innovation, la stimulation pour de nouveaux projets est un des premiers apports du programme souligné pour le territoire.



Pensez-vous que le programme LEADER+ a permis	Nbre de réponse		
	Total	Oui	%
de répondre à des attentes et des besoins locaux ?	27	17	63%
l'émergence d'une dynamique locale et le développement de coopération et synergie entre acteurs locaux	27	18	67%
de développer les coopérations entre communes et communautés de communes ?	23	12	52%
de renforcer, faire vivre le « PAYS DEODATIE »	24	16	67%
une stimulation pour de nouveaux projets/idées, l'engagement de démarche d'innovation ?	23	17	74%
de soutenir des initiatives habituellement non soutenues ?	21	13	62%

III. LA GESTION DU PROGRAMME LEADER

La communication

La connaissance du programme s'est opérée principalement par le biais du Pays et ses différentes instances.

Les personnes impliquées dans les différentes instances (GAL, Conseil de Développement) ont pu bénéficier d'une information utile pour l'élaboration de leur propre dossier, et mieux compris ainsi par leur implication dans ces instances, les mécanismes du programme et les modalités de montage du dossier.

Les élus, les Communautés de communes et leurs techniciens ont joué un rôle important en tant que relais d'information auprès de porteurs de projets.

Ce sont donc ces mêmes personnes impliquées dans le Pays, ou habituées au montage de dossiers qui considèrent que la communication a été satisfaisante.

Peu souvent cité, certains bénéficiaires ont fait part de l'existence de LEADER à d'autres porteurs de projet. Ce rôle de relais d'information est toutefois à souligner.

Votre avis sur la communication de LEADER+	Nbre de réponse		
	Total	Oui	%
Les différents outils utilisés ont permis à tous d'être informés L'information est satisfaisante	27	18	67%
LEADER est resté confidentiel	24	8	33%
Il est difficile de communiquer sur ces programmes européens	24	12	50%
On se perd dans tous ces programmes et dans les différentes interventions et procédures	25	16	64%



L'instruction et la gestion du dossier LEADER

Les avis sur la gestion du dossier sont partagés, et tiennent aussi à la position du porteur de projet dans les réseaux d'information et de décision liés au Pays.

De fait, pour les personnes impliquées dans le Pays, et compte tenu de leur connaissance dans le montage de dossiers, les différentes procédures n'apparaissent pas complexes.

Ce jugement est inverse pour les personnes peu habituées à ces système d'aides, en particulier les associations.

	Nbre de réponse		
	Total	Oui	%
Un dossier difficile à monter	27	11	41%
Des délais de traitement et de prise de décision qui restent satisfaisants ?	30	15	50%
Des délais de paiements qui restent normaux	28	9	32%
Des exigences administratives qui sont normales compte tenu de l'utilisation de fonds publics	28	21	75%

Les délais de paiements sont un des points jugés négativement, surtout pour les associations ayant à faire un portage financier et une avance de trésorerie au regard des subventions attendues.

Les exigences administratives, pouvant être mal perçues sont toutefois majoritairement acceptées, et plus par les associations que par les collectivités, au regard de l'utilisation de fonds publics...

Le Comité de Programmation.

Ce comité décisionnel associe des partenaires publics et privés, élus et représentants d'associations du territoire.

Ce partenariat, posé comme principe des programmes LEADER, est majoritairement reconnu, celui-ci garantissant une meilleure prise en compte du contexte et des acteurs du territoire.

	Nbre de réponse		
	Total	Oui	%
Les prises de décision sont plus adaptées au contexte local	28	22	79%
Les débats et les décisions entre acteurs publics et privés améliorent la mise en œuvre des politiques locales	26	18	69%
Une meilleure prise en compte des porteurs de projet et initiatives locales est assurée	27	19	70%

IV – LEADER+ ET L'EUROPE

Une image positive de l'Europe

Pour 70% des bénéficiaires ayant répondu à cette question, LEADER a un impact positif sur l'image de l'Europe, de par son action en proximité, par le soutien à des domaines comme la culture.

Mais certains soulignent que la lourdeur administrative obère ces acquis positifs...

Les orientations pour l'avenir

Les propositions pour un après LEADER tiennent pour beaucoup à la position du bénéficiaire, à la nature de ces interventions. Toutefois, malgré la diversité des avis, une hiérarchisation peut être effectuée :

Au niveau des opérateurs, les attentes portent sur :

- la poursuite de la mise en oeuvre de projets globaux dont des premières actions ont pu être soutenues (plan Paysage, valorisation du petit patrimoine...),
- la pérennisation d'initiatives ayant pu trouver une première concrétisation par LEADER .

Au niveau du Pays, les propositions se partagent entre :

- des approches thématiques, la dimension économique étant fortement mise en avant,
- des publics-cibles ou prioritaires :
 - les petites entreprises et porteurs de projet économique,
 - les jeunes et plus globalement les habitants,La « jeunesse » est souvent soulignée à la fois en terme de destinataires des interventions qu'autour des politiques à mettre en oeuvre (culture, communication, services...).
- des méthodes à promouvoir, par un soutien aux initiatives locales, l'innovation et plus globalement le développement durable. Cette approche est régulièrement soulevée pour spécifier l'approche LEADER, introduire un changement et se donner les moyens « de faire autrement »



